

**SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL  
10 La Tannerie  
57070 SAINT JULIEN LES METZ**

---

**RAPPORT DE TRANSPARENCE  
Publié sur le site [www.sologest.fr](http://www.sologest.fr)  
en application des dispositions  
de l'article R. 823-21 du code de commerce**

Ce rapport contient 10 pages

10 La Tannerie 57070 SAINT JULIEN LES METZ

Tél: 03.87.75.86.86 - Fax 03.87.70.24.26

SARL au capital de 1 200 000 Euros

RCS Metz B 329 879 712 - APE 6920 Z

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation du Cabinet Sologest Audit et Conseil.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Présentation du cabinet .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Métiers et activités .....</b>	<b>3</b>
1.2.1 Expertise comptable et conseil .....	3
1.2.2 Commissariat aux comptes .....	3
<b>1.3 Gouvernance et modalités de fonctionnement .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Indépendance, éthique et déontologie.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 Indépendance.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 Acceptation et maintien de la mission de commissaire aux comptes .....</b>	<b>5</b>
2.2.1 Procédure d'acceptation de la mission .....	5
2.2.2 Procédure de maintien de mission .....	6
<b>3. Démarche qualité de Sologest Audit et Conseil .....</b>	<b>7</b>
<b>3.1 Ressources humaines .....</b>	<b>7</b>
3.1.1 Recrutement.....	7
3.1.2 Affectation des ressources .....	7
<b>3.2 Développement professionnel et formations.....</b>	<b>7</b>
<b>3.3 Veille technique .....</b>	<b>8</b>
<b>3.4 Procédures visant à garantir la qualité des missions .....</b>	<b>8</b>
<b>3.5 Supervision des travaux d'audit .....</b>	<b>8</b>
<b>3.6 Contrôle qualité H3C/CNCC .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Liste des mandats EIP.....</b>	<b>9</b>
<b>4.1 Mutuelles du Livre II du code de la mutualité .....</b>	<b>9</b>
<b>4.2 Mutuelle d'assurance.....</b>	<b>9</b>
<b>5. Déclaration de la direction.....</b>	<b>10</b>

# **1. Présentation du Cabinet Sologest Audit et Conseil**

## **1.1 Présentation du cabinet**

Sologest Audit et Conseil, société d'expertise comptable et commissariat aux comptes, a été créé en 1984.

La société Sologest Audit et Conseil est une société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 1 200 000 €. Elle est immatriculée au Registre du Commerce des sociétés de Metz sous le numéro 329 879 712. Elle est inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Lorraine et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Metz.

Sologest Audit et Conseil est implanté sur 4 agences à Metz, Mondelange, Yutz et Pont-à-Mousson et regroupe 75 collaborateurs.

## **1.2 Métiers et activités**

Sologest Audit et Conseil accompagne une clientèle très diversifiée composée de sociétés, associations, fondations, artisans, indépendants, commerçants, profession libérales, comités d'entreprises, Groupe de sociétés, Mutuelle du Livre II, Mutuelle d'assurance.

### **1.2.1 Expertise comptable et conseil**

Le cabinet propose à l'ensemble de ses clients dont il assure une mission d'expertise comptable un panel de services visant à l'accompagner dans l'ensemble de ses activités :

- Etablissement des comptes annuels ;
- Etablissement des comptes consolidés ;
- Conseil en Gestion ;
- Conseils en droit fiscal, social ;
- Conseils juridiques.

### **1.2.2 Commissariat aux comptes**

Les missions d'audit réalisées par le cabinet permettent au tiers en relation avec l'entité auditée de s'assurer de la qualité de son information financière.

A ce titre le cabinet réalise les missions suivantes :

- Certification des comptes annuels ;
- Certification des comptes consolidés ;
- Attestations et diligences prévues dans le cadre des S.A.C.C ;
- Commissariats aux apports, transformations, fusion ;
- Audits d'acquisition.

### **1.3 Gouvernance et modalités de fonctionnement**

La société est détenue et dirigée par 4 associés inscrits en qualité de commissaire aux comptes, et qui possèdent directement ou indirectement la majorité du capital social. Ces 4 associés sont dirigeants.

Le comité de direction a pour rôle de définir les choix stratégiques de Sologest Audit et Conseil, de veiller à leur mise en œuvre et de prendre les décisions liées à l'administration du cabinet. Le comité de direction est composé de tous les associés du cabinet et d'intervenants spécifiques en fonction des sujets traités.

## **2. Indépendance, éthique et déontologie**

### **2.1 Indépendance**

Dans le cadre de l'exercice de nos missions, nous veillons au respect des règles d'intégrité et d'objectivité qui caractérisent notre comportement professionnel et relationnel.

Lors de la réalisation de nos missions, nous prenons en comptes les facteurs pouvant nuire à notre objectivité tels que le risque lié à l'intérêt personnel, le risque d'auto-révision ou encore le risque d'intimidation.

Les membres du cabinet ne peuvent pas intervenir sur une mission lorsqu'il existe des liens familiaux, financiers ou juridiques avec l'entité contrôlée.

Afin de s'assurer de l'indépendance de l'ensemble des collaborateurs et associés du cabinet, une déclaration d'affirmation d'indépendance est complétée annuellement par chaque collaborateur et associé du cabinet.

Cette déclaration traduit notre volonté de respecter les principes fondamentaux de comportement et d'éthique professionnelle.

### **2.2 Acceptation et maintien de la mission de commissaire aux comptes**

#### **2.2.1 Procédure d'acceptation de la mission**

Toute proposition de mission fait obligatoirement l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée, qui se déroule comme suit :

- Prise de connaissance de l'entité et de ses risques,
- Préparation d'un questionnaire qui prévoit :
  - L'évaluation du risque de blanchiment,
  - L'évaluation du risque professionnel,
  - La recherche de conflits d'intérêts.

Ce questionnaire est validé obligatoirement par l'associé signataire en charge du dossier

- Déclaration du nouveau mandat à la compagnie régionale,
- Consignation dans le dossier de la démarche effectuée.

### **2.2.2 Procédure de maintien de mission**

Chaque mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'un questionnaire annuel qui a pour objet l'analyse du maintien de la mission.

Le questionnaire prévoit la démarche suivante :

- Identification des éventuelles difficultés de maintien,
- Analyse du risque professionnel global,
- Description des mesures de sauvegardes éventuelles prises.

Ce questionnaire est obligatoirement validé par le responsable de mission et l'associé signataire en charge du dossier, il est ensuite classé dans le dossier annuel du client.

### **3. Démarche qualité de Sologest Audit et Conseil**

Le cabinet s'inscrit dans une démarche qualité d'ensemble, destinée à assurer la qualité de nos travaux pour les activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à l'ensemble de nos clients.

Le cabinet veille également au respect des règles et normes de travail émanant de l'ordre des experts comptables et de la compagnie des commissaires aux comptes.

#### **3.1 Ressources humaines**

La gestion des ressources humaines est un élément auquel le cabinet accorde une importance particulière.

Chaque collaborateur du cabinet fait l'objet d'un suivi spécifique et personnalisé veillant à garantir la qualité de ses travaux et le respect des règles déontologiques.

##### **3.1.1 Recrutement**

Les recrutements font l'objet d'une attention particulière. Les candidats sont sélectionnés en fonction de leurs compétences et aptitudes à mener à bien les missions du cabinet.

##### **3.1.2 Affectation des ressources**

Les collaborateurs sont affectés aux différentes missions afin d'optimiser les ressources du cabinet.

Les mandats d'audit bénéficient d'une planification anticipée des équipes, dont le calendrier est actualisé au fur et à mesure des informations communiquées par le client.

#### **3.2 Développement professionnel et formations**

Les collaborateurs du cabinet bénéficient de formations internes et externes leur permettant de maintenir et approfondir leurs compétences professionnelles.

L'ensemble des commissaires aux comptes et des collaborateurs d'audit veillent au respect des règles de formations prévues par la compagnie des commissaires aux comptes.

### **3.3 Veille technique**

Le cabinet possède une veille technique qui a pour but de permettre aux collaborateurs d'actualiser leurs connaissances et de suivre les évolutions législatives, réglementaires et normatives.

### **3.4 Procédures visant à garantir la qualité des missions**

Le cabinet a mis en place des procédures concernant la conduite des missions de commissariat aux comptes.

Ces procédures ont pour objectif d'assurer la conformité de nos travaux avec les normes d'exercice professionnel, et de maîtriser le risque d'audit.

### **3.5 Supervision des travaux d'audit**

Les travaux d'audit font l'objet d'une supervision afin de s'assurer du respect des procédures internes du cabinet et de la documentation des travaux.

Une procédure de revue indépendante a été mise en place.

### **3.6 Contrôle qualité H3C/CNCC**

Les derniers contrôles des dossiers d'audit du groupe Sologest Audit et Conseil sont intervenus en 2013.

## **4. Liste des mandats EIP**

### 4.1 Mutuelles du Livre II du code de la mutualité

- ACORIS MUTUELLES
- PLEYEL SANTE
- NOVAMUT
- S.M.I.B
- MUTLOR
- LES MUTUELLES DU PAYS HAUT
- G.M.I

### 4.2 Mutuelle d'assurance

- CAISSE MEUSIENNE D'ASSURANCE MUTUELLE

## **5. Déclaration de la direction**

Je confirme que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité.

Par ailleurs, j'atteste que les pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet et les dispositions relatives à la formation ont fait l'objet d'un suivi permettant de s'assurer de leur qualité.

Fait à Metz, le 3 août 2021

Sologest Audit et Conseil

Frédéric TRAPP